



Vente de mon véhicule et faux chèque de banque

Par Visiteur

Bonjour,

j'ai mis en vente mon véhicule sur internet. j'ai été contacté par une montagne de "margoulines" désirants me régler la somme par virement, à condition que j'envoie une certaine somme pour les frais.

La dernière, m'a proposé un chèque de banque. J'ai donc attendu, puis après avoir reçu le formulaire, je l'ai remis à l'encaissement à ma banque, comptant sur elle afin qu'elle s'assure de la validité du chèque. quelques jours plus tard, mon compte a été crédité de la somme de 16 500 ?. Par sécurité j'ai attendu encore un petit moment et demandé à ma banque d'effectuer une SECONDE vérification

peu de temps après, j'ai reçu un coup de téléphone me disant que tout était "OK". j'ai donc acheté mon nouveau véhicule. Hélas !!! mon compte s'est vu débité de 16 500 ?

avec pour motif : chèque de banque FAUX. Depuis, je suis (bien entendu à découvert) et ma banque honore de façon aléatoire les chèques ou virements qui se présentent.

j'ai déposé plainte contre X et stipulé en même temps, les démarches effectuées avec ma banque afin d'être sûr de ne pas me faire arnaquer (je lui en ai envoyé une copie.)

Je trouve ça aberrant qu'une telle négligence puisse se produire sachant que je redemandé une seconde vérification !!!

je pensais qu'il était dans son devoir de contrôler avec attention ce genre de transaction surtout au vu du montant en cause !!! (16 500 ?...) quel sont mes recours ? puis porter plainte contre ma banque pour négligence caractérisée ?

merci de votre réponse éclairée.

Cordialement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

j'ai mis en vente mon véhicule sur internet. j'ai été contacté par une montagne de "margoulines" désirants me régler la somme par virement, à condition que j'envoie une certaine somme pour les frais.

La dernière, m'a proposé un chèque de banque. J'ai donc attendu, puis après avoir reçu le formulaire, je l'ai remis à l'encaissement à ma banque, comptant sur elle afin qu'elle s'assure de la validité du chèque. quelques jours plus tard, mon compte a été crédité de la somme de 16 500 ?. Par sécurité j'ai attendu encore un petit moment et demandé à ma banque d'effectuer une SECONDE vérification

peu de temps après, j'ai reçu un coup de téléphone me disant que tout était "OK". j'ai donc acheté mon nouveau véhicule. Hélas !!! mon compte s'est vu débité de 16 500 ?

avec pour motif : chèque de banque FAUX. Depuis, je suis (bien entendu à découvert) et ma banque honore de façon aléatoire les chèques ou virements qui se présentent.

j'ai déposé plainte contre X et stipulé en même temps, les démarches effectuées avec ma banque afin d'être sûr de ne pas me faire arnaquer (je lui en ai envoyé une copie.)

Je trouve ça aberrant qu'une telle négligence puisse se produire sachant que je redemandé une seconde vérification !!!

je pensais qu'il était dans son devoir de contrôler avec attention ce genre de transaction surtout au vu du montant en cause !!! (16 500 ?...) quel sont mes recours ? puis porter plainte contre ma banque pour négligence caractérisée ?

merci de votre réponse éclairée.

Avez vous conservé une preuve ou une trace écrite attestant votre demande, auprès de votre banque, de se charger elle de la vérification du chèque de banque?

Très cordialement.